

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

du jury du concours

d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe

Session 2021

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	12
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	16
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	18
10 - LES REMARQUES DU JURY	21
11 - FICHE TECHNIQUE	22

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	2018			2019				2021			
Concours	Externe	3 ^{ème} concours	Tous concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Tous concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Tous concours
Nombre de postes	47	5	52	39	19	6	64	30	14	3	47
Candidats admis à concourir	1178	30	1208	769	269	24	1062	612	165	19	796
Candidats présents épreuve écrite	745	22	767	503		19	522	439		16	455
% présents « écrit » / admis à concourir	63%	73%		65.4%		79.2%	49.1%	72%		84%	57%
Moyenne épreuve écrite	6.26	12.34		10.35		11.84		9.77		11.41	
Seuil d'admissibilité	10.00	12.00		15.00		11.00		13.50		12.00	
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	100	14	114	54		12	66	63		7	70
% admissibles / candidats présents « écrit »	13%	64%		11%		63%	12.6%	14%		44%	15%
Candidats présents épreuve orale	99	14	113	54	219	11	284	61	135	7	203
% présents « oral » / admissibles»	99%	100%		100%	82%	92%		97%	82%	100%	
Moyenne épreuve orale	13.54	12.21		13.83	11.08	13.27		12.75	11.09	13.43	
Seuil d'admission	13.55	14.33		14.33	17.00	14.00		14.00	18.00	14.33	
Nombre de candidats admis	47	5	52	34	24	6	64	30	14	3	47
% admis / admis à concourir	4%	17%	4%	4.4%	9%	25%	6.1%	5%	8.5%	16%	6%
Nombre de candidats lauréat				34	16	4	54	30	14	3	47

Concours organisé pour les besoins des collectivités des départements de la Drôme et de l'Isère.

2 - PLANNING

Nombre de postes ouverts : 47

Externe	Interne	3^{ème} concours
30	14	3

Début des retraits de dossiers	Mardi 27 avril 2021
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 2 juin 2021
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 10 juin 2021
Épreuves écrites d'admissibilité (Externe et 3^{ème} concours)	Mercredi 6 octobre 2021

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 28 septembre 2021	Jury de préparation de l'épreuve orale <i>Concours interne</i> (prévoir 2 heures)	Centre de gestion de l'Isère
Mardi 16 novembre 2021	Jury des admissibilités <i>Externe et 3^{ème} concours</i> (prévoir 2 heures)	
Mardi 23, Mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2021	Épreuves orales d'admission <i>Interne</i> (toute la journée)	
Lundi 6 et Mardi 7 décembre 2021	Épreuves orales d'admission <i>Externe et 3^{ème} concours</i> (toute la journée jusqu'à 18h)	
Vendredi 17 décembre 2021	Jury des admissions (prévoir 2 heures)	

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Vendredi 15 octobre 2021	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion d'informations relatives à la correction et remise des copies
Lundi 8 novembre 2021	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 17 novembre 2021 (Externe et 3 ^{ème} concours)
Diffusion des résultats d'admission	Lundi 20 décembre 2021 (Interne, Externe & 3 ^{ème} concours)

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom	Qualité
CAILLET Jean-Baptiste	Élu, conseiller municipal de Meylan
FAUDOT Claudine	Élue, conseillère municipale d'Allinges
MUNOZ Josette	Élue, adjointe au maire de La Tronche
VALTAT Roger	Élu, président de la Communauté de Communes de Bièvre Est
BARATHIEU Anne	Personnalité qualifiée, responsable du service accueil vie scolaire et loisirs de Saint Martin d'Hères
JOUVE Didier	Personnalité qualifiée, responsable du service enfance jeunesse scolaire de Biviers
MAYOUSSIER Christophe	Personnalité qualifiée, ancien maire de Le Gua
NICOUD-ROBERT Claire	Personnalité qualifiée, directrice du pôle socio-éducatif et culturel de Varcès
BERNARD Charles	Fonctionnaire, directeur éducation de Seyssins
GILLET Benoît	Fonctionnaire, directeur général des services de Tullins
GUYADER Catherine	Fonctionnaire, responsable recrutement de Grenoble
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, représentante du personnel

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES

Les concours externe et troisième concours d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Le concours interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles comporte une épreuve orale d'admission.

Concours externe	<p><u>Epreuve d'admissibilité :</u></p> <p>Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient 1).</p> <p><u>Epreuve d'admission :</u></p> <p>Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient 2).</p>
3^{ème} concours	<p><u>Epreuve d'admissibilité :</u></p> <p>Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 1).</p> <p><u>Epreuve d'admission :</u></p> <p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.</p> <p>Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.</p> <p>Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).</p>
Concours interne	<p><u>Epreuve d'admission :</u></p> <p>Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.</p> <p>Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.</p> <p>Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).</p>

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel des conditions d'admission à concourir :

Concours externe :

- Être titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance,
- une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives,
- décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnelle.

11 dossiers du concours externe ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- 3 candidats ne possèdent pas le diplôme requis,
- 7 candidats n'ont pas transmis de dossier,
- 1 candidat a annulé sa participation avant la 1^{ère} épreuve.

3^{ème} concours :

- Justifier de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le secteur privé, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation est décomptée dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

4 dossiers du 3^{ème} concours ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- 2 candidats n'ont pas l'ancienneté requise,
- 1 candidat n'a transmis aucun justificatif permettant de calculer quatre années.
- 1 candidat a annulé sa participation avant la 1^{ère} épreuve.

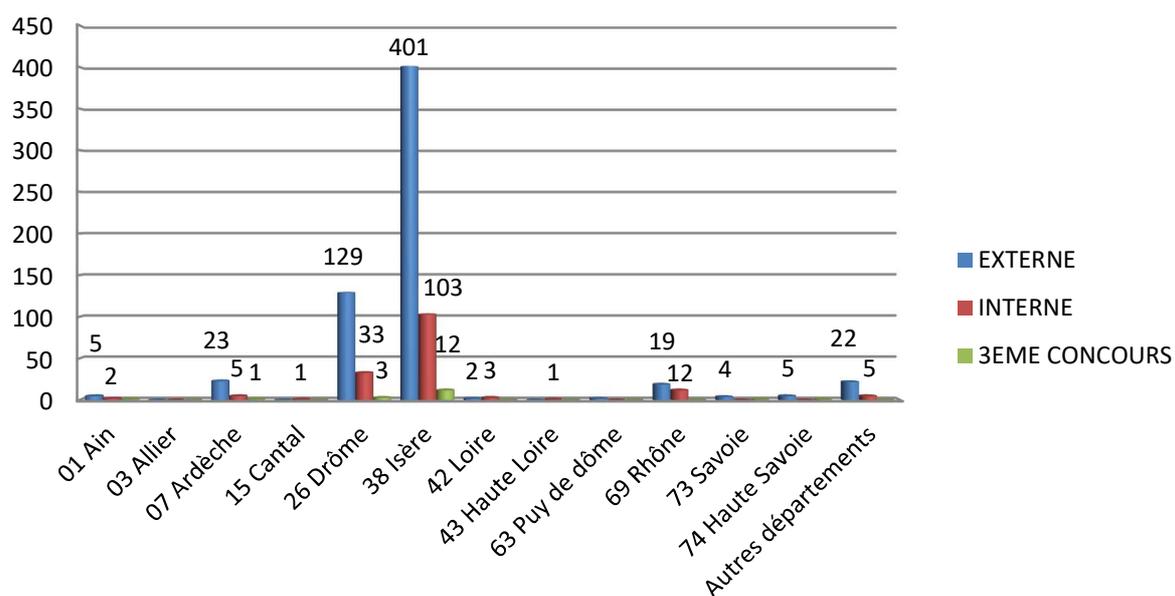
Concours interne :

- Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs (périodes de contractuel, stagiaire et titulaire) effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

34 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

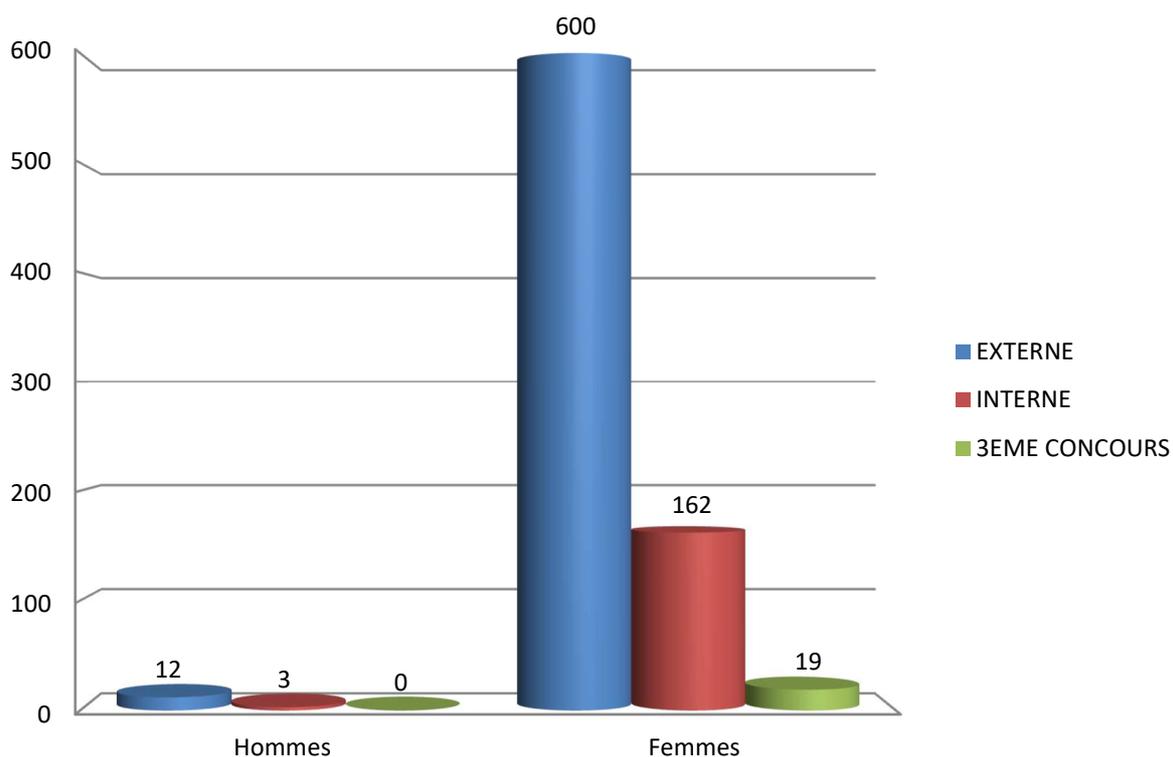
- 22 candidats n'ont pas l'ancienneté requise,
- 11 candidats n'ont pas fourni les justificatifs,
- 1 candidat ne travaille pas dans la fonction publique.

Origine des candidats admis à concourir



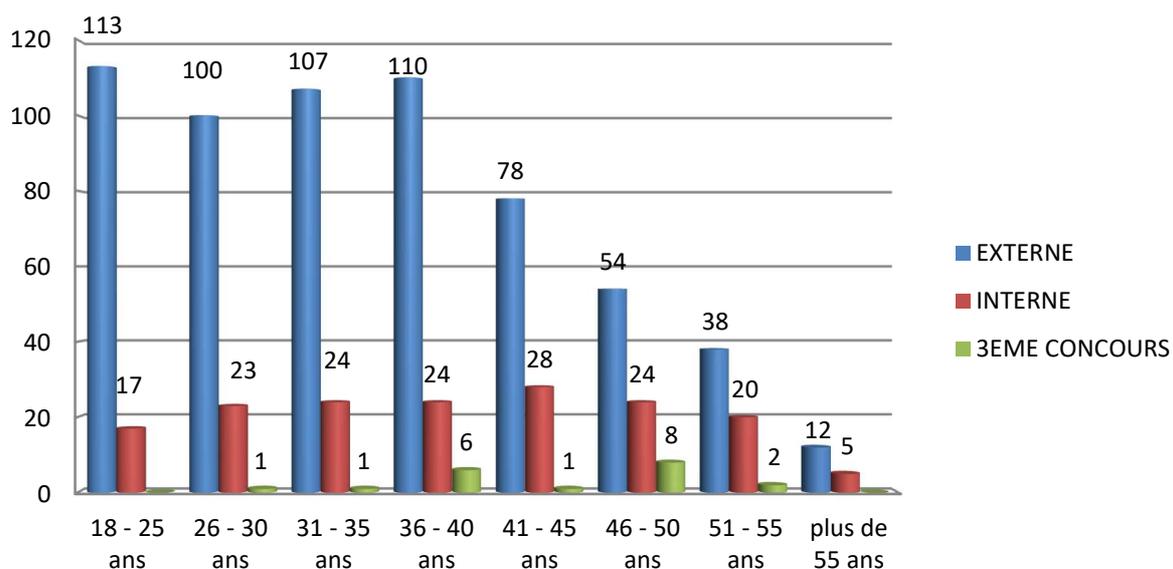
	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	8	1 %	5	2	1
03 Allier					
07 Ardèche	29	3,6 %	23	5	1
15 Cantal	1	0,1 %		1	
26 Drôme	165	20 %	129	33	3
38 Isère	516	65 %	401	103	12
42 Loire	5	1 %	2	3	
43 Haute Loire	1	0,1 %		1	
63 Puy de Dôme	2	0,3 %	2		
69 Rhône	31	3,9 %	19	12	
73 Savoie	5	1 %	4		1
74 Haute Savoie	6	1 %	5		1
Hors région	27	3 %	22	5	
TOTAL	796	100 %	612	165	19

Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



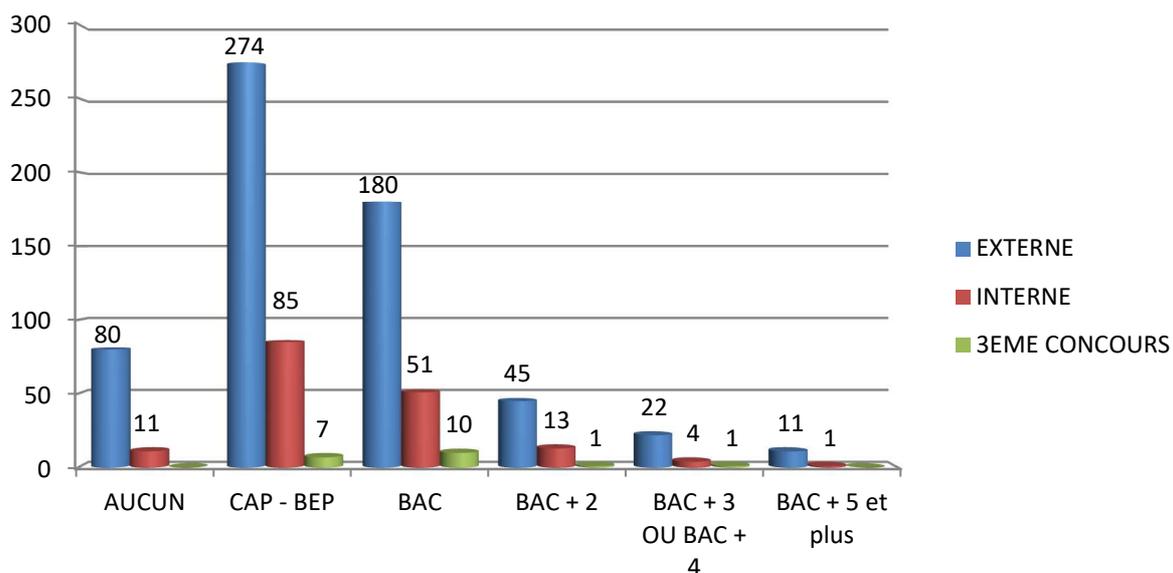
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	2 %	98 %
Interne	2 %	98 %
3 ^{ème} Concours		100 %

Agés des candidats admis à concourir



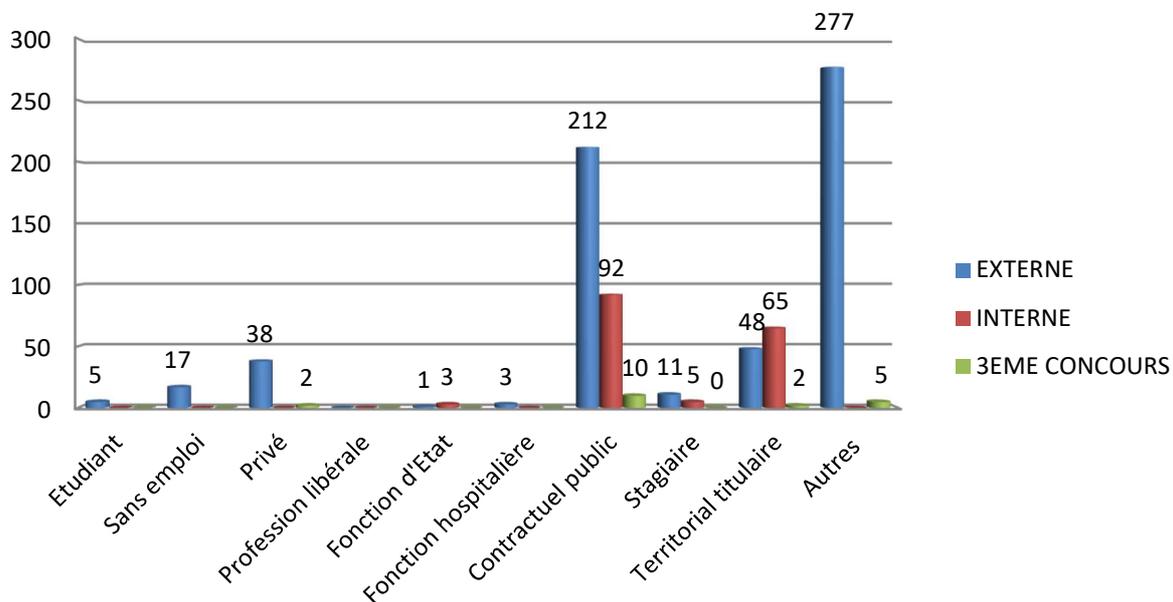
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	35 %	35 %	22 %	8 %
Interne	24 %	30 %	31 %	15 %
3 ^{ème} Concours	5 %	37 %	47 %	11 %

Niveau d'étude des candidats admis à concourir



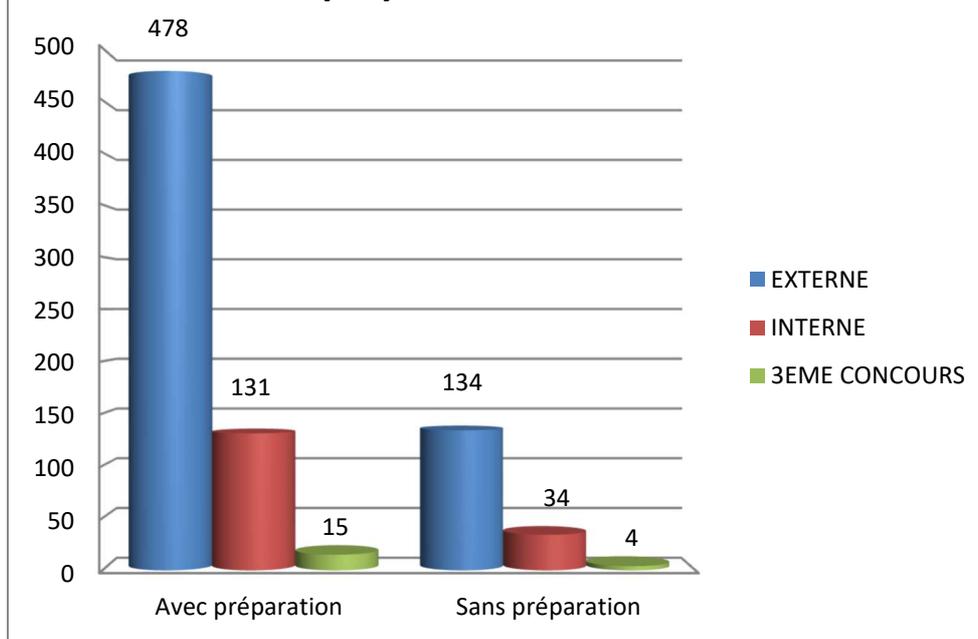
NIVEAU D'ÉTUDE	Aucun	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	13 %	45 %	29 %	7 %	4 %	2 %
Interne	7 %	51 %	31 %	8 %	2 %	1 %
3^{ème} Concours		37 %	53 %	5 %	5 %	

Secteur d'activité des candidats admis à concourir



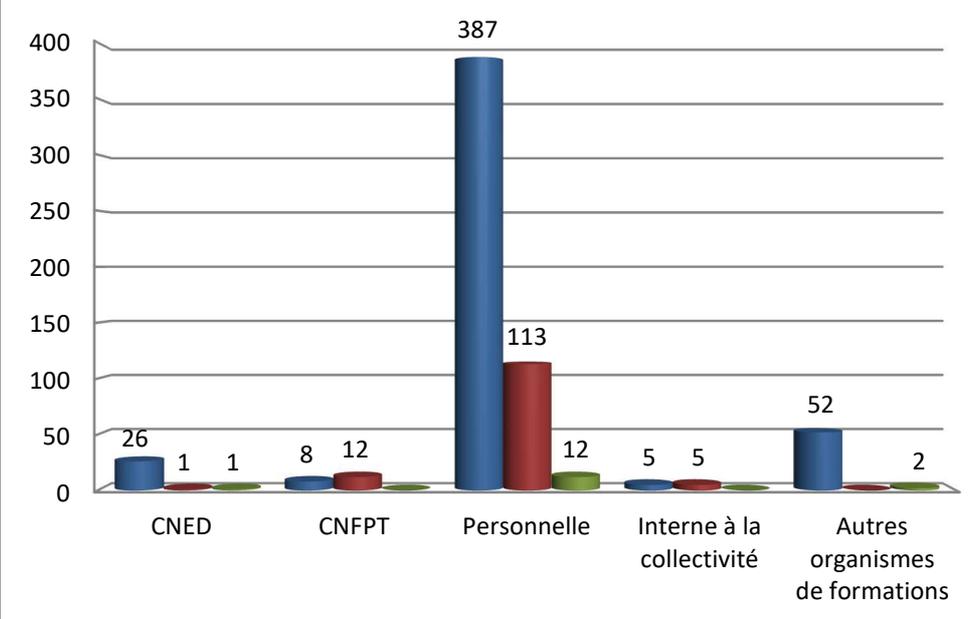
SECTEUR D'ACTIVITÉ	Etudiant	Sans emploi	Privé	Fonction d'Etat	Fonction hospitalière	Contractuel public	Stagiaire	Territorial titulaire	Autres
Externe	0,8 %	3 %	6 %	0,1 %	0,5 %	35 %	1,8 %	7,8 %	45 %
Interne				2 %		56 %	3 %	39 %	
3^{ème} Concours			11 %			53 %		10 %	26 %

Candidats admis à concourir ayant suivi une préparation au concours



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	78 %	22 %
Interne	79 %	21 %
3 ^{ème} Concours	79 %	21 %

Type de préparations réalisées



TYPE DE PRÉPARATION	CNED	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formation
Externe	5 %	2 %	81 %	1 %	11 %
Interne	1 %	9 %	86 %	4 %	
3 ^{ème} Concours	7 %		80 %		13 %

6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A – Le concours externe

L'épreuve écrite d'admissibilité

Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient : 1).

439 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité
soit 72 % des candidats admis à concourir

Session 2021 :

Epreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
QCM	173	612	0	17	9.77	13.50

Le jury a retenu **63 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2019 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>QCM</i>	<i>503</i>	<i>10.34</i>
<i>Seuil d'admissibilité</i>	<i>15.00</i>	

B – Le 3^{ème} concours

L'épreuve écrite d'admissibilité

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient : 1).

16 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité
soit 84 % des candidats admis à concourir

Session 2021 :

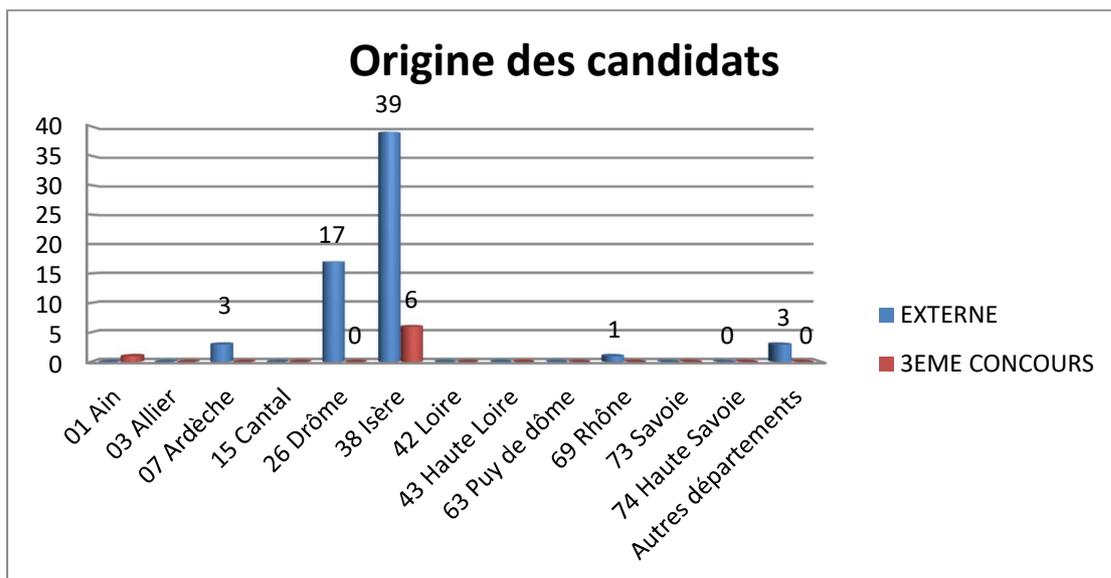
Epreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
3 à 5 questions	3	19	8	15	11.41	12.00

Le jury a retenu **7 candidats pour passer l'épreuve orale.**

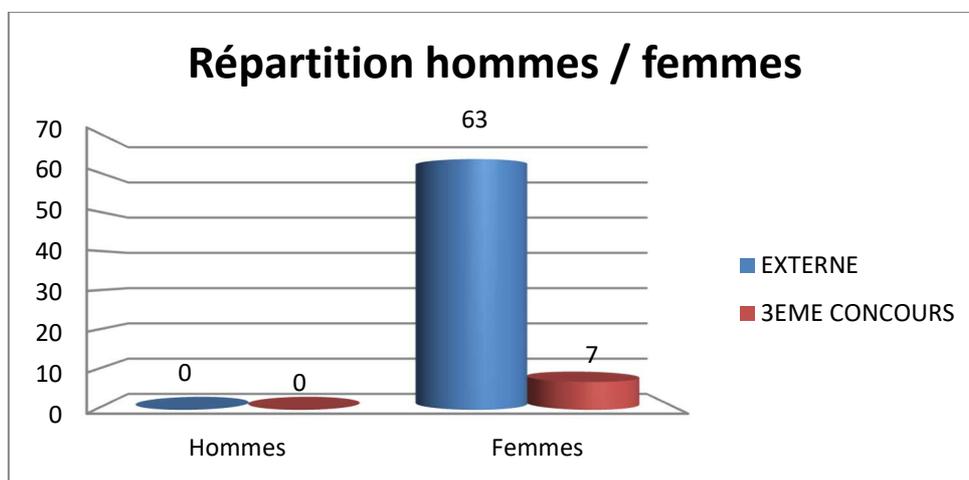
Rappel session 2019 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>3 à 5 questions</i>	<i>19</i>	<i>11.81</i>
<i>Seuil d'admissibilité</i>	<i>11.00</i>	

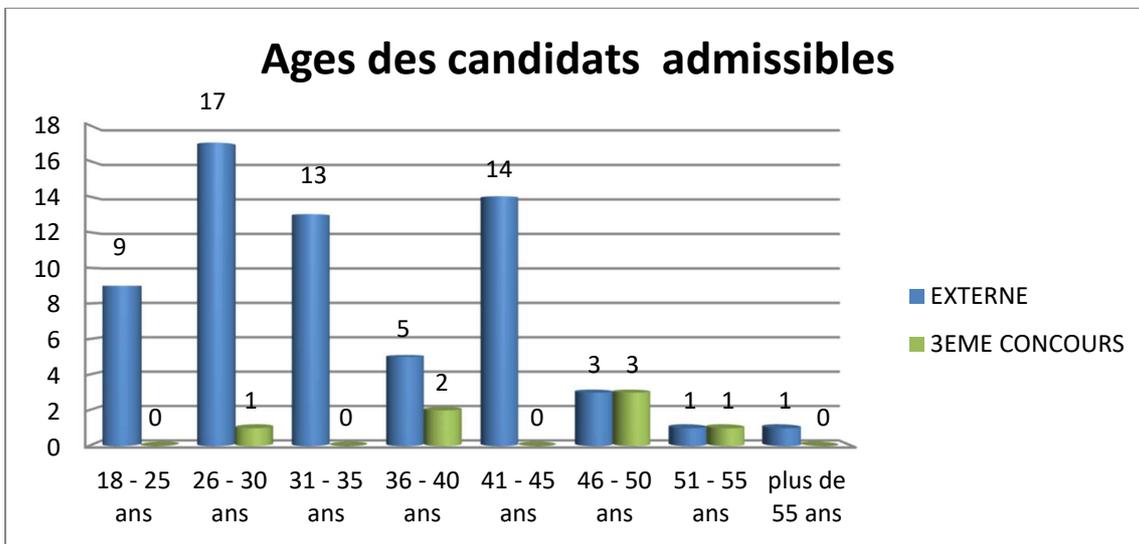
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ



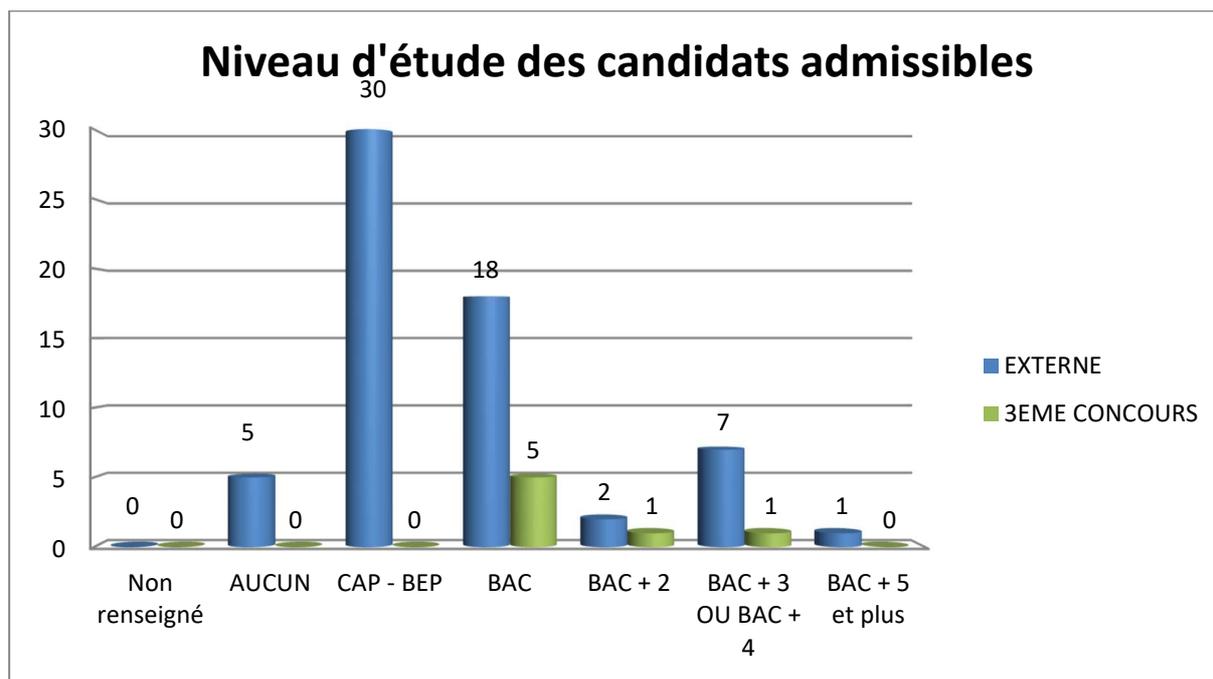
	Tous concours	%	Externe	3 ^{ème} concours
Ain	1	1.5%		1
Ardèche	3	4.2%	3	
Drôme	17	24.2%	17	
Isère	45	64.2%	39	6
Rhône	1	1.5%	1	
Autres départements	3	4.2%	3	
TOTAL	70	100%	63	7



REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	0	100%
3^{ème} Concours	0	100%

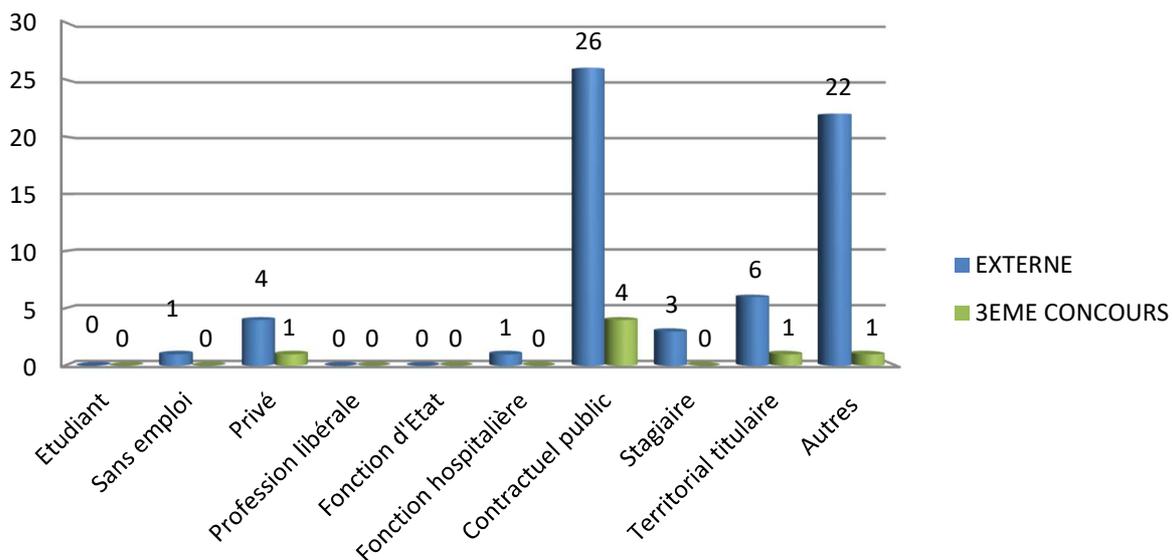


AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	41.5%	28.5%	27%	3%
3ème Concours	14%	29%	43%	14%



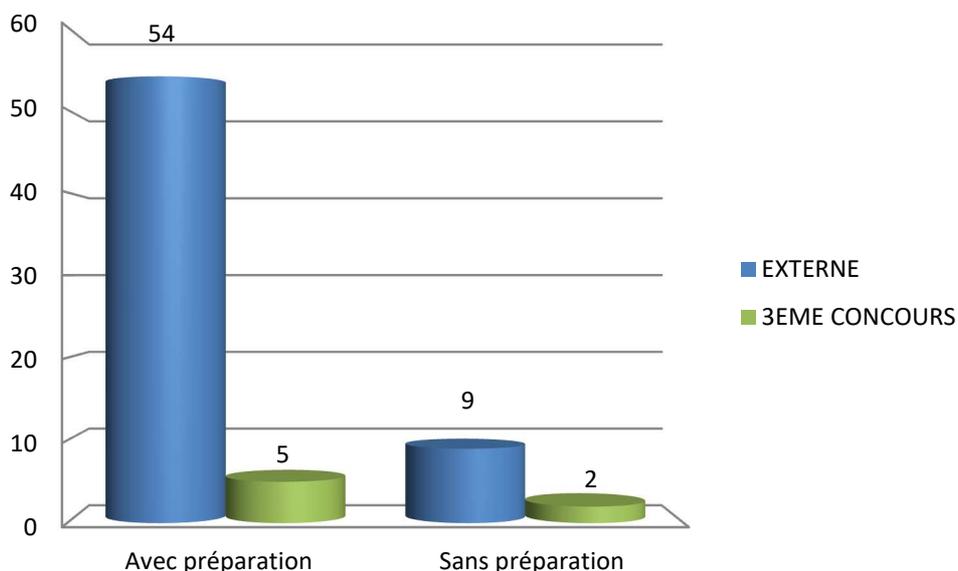
NIVEAU D'ETUDE	AUCUNS	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	8%	48%	28.5%	3%	11%	1.5%
3ème Concours			71.5%	14.25%	14.25%	

Secteur d'activité des candidats admissibles



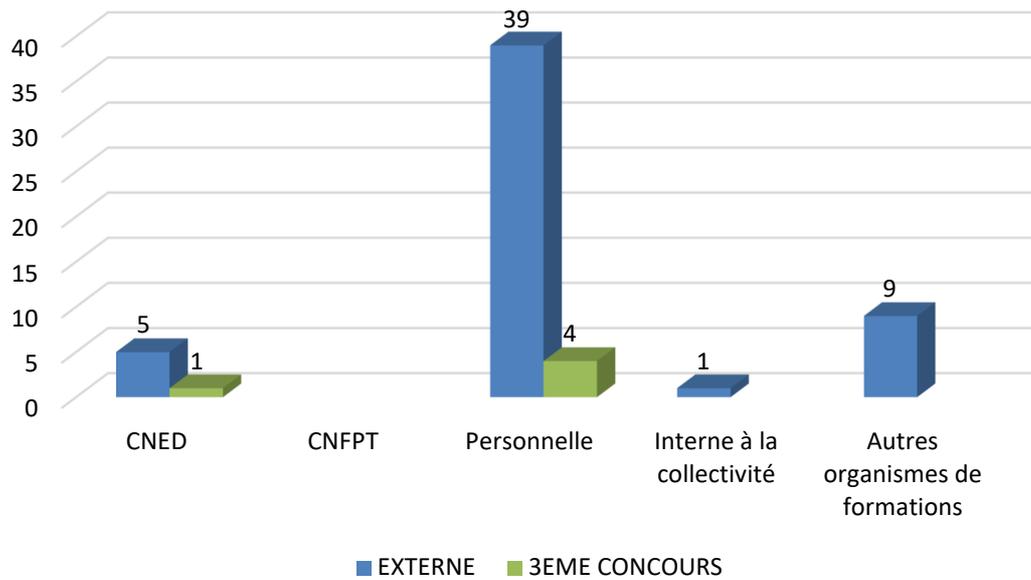
SECTEUR D'ACTIVITE	Sans emploi	Privé	Contractuel public	Tit. FPT	Tit. FPH	Stagiaire	Autres
Externe	1.5%	6.5%	41%	9.5%	1.5%	5%	35%
3ème Concours		14.3%	57%	14.3%			14.3%

Candidats admissibles ayant suivi une préparation au concours



PREPARATION	OUI	NON
Externe	86%	14%
3ème Concours	71.5%	28.5%

Type de préparations réalisées



TYPE DE PREPARATION	CNED	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	9%	72%	2%	17%
3ème Concours	20%	80%		

8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A – Le concours interne

Cette épreuve consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Session 2021 :

Epreuve	Admis à concourir	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	166	30	3	18	11.09	18.00

14 candidats ont été admis au concours interne d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien</i>	<i>219</i>	<i>11.08</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>17.00</i>	

B – Le concours externe

Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Session 2021 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	63	2	4	19	12.75	14.00

30 candidats ont été admis au concours externe d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien</i>	<i>54</i>	<i>13.83</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>14.33</i>	

C – Le 3^{ème} concours

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Session 2021 :

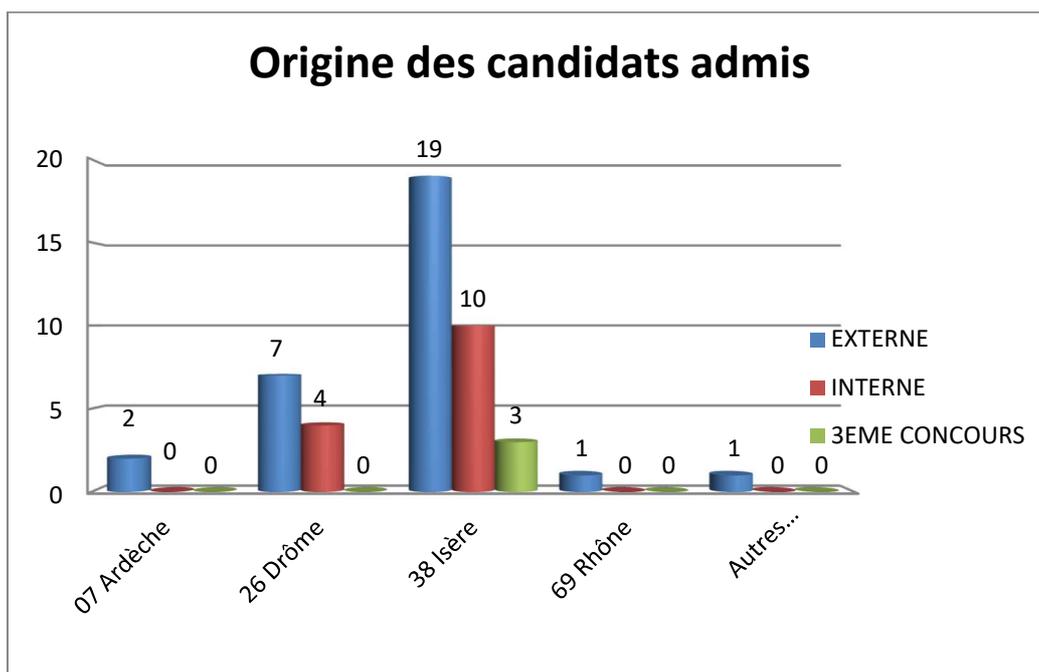
Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	7	0	10	17	13.43	14.33

3 candidats ont été admis au 3^{ème} concours d'ATSEM.

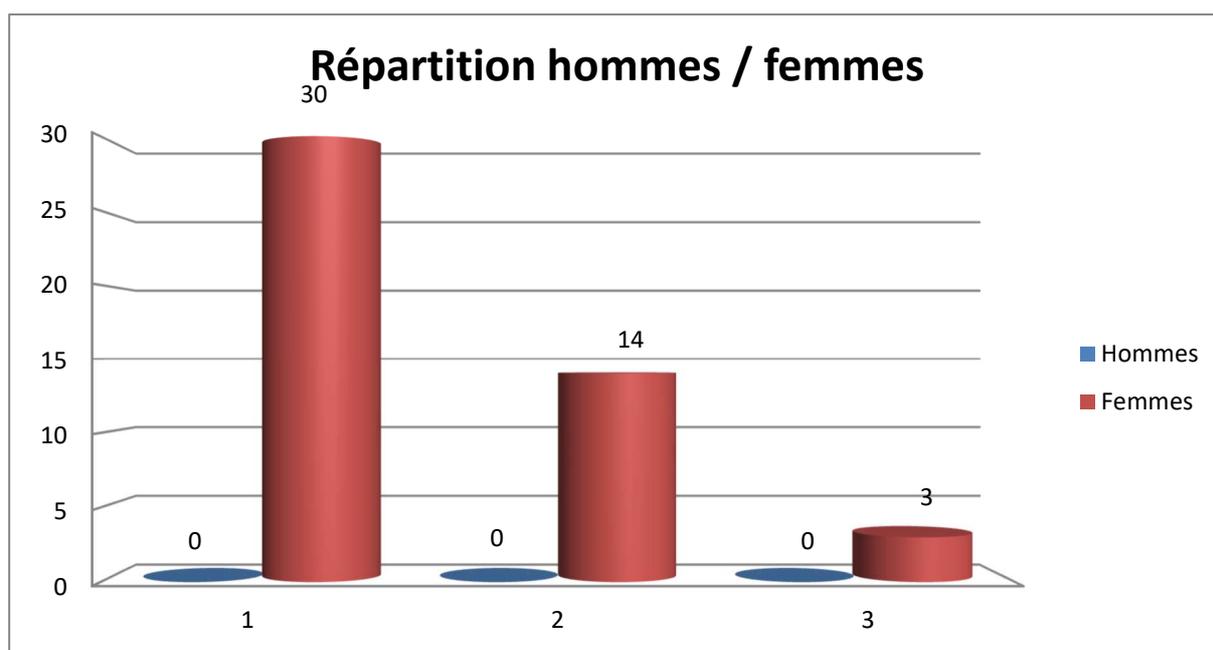
Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien</i>	<i>11</i>	<i>13.27</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>14.00</i>	

9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

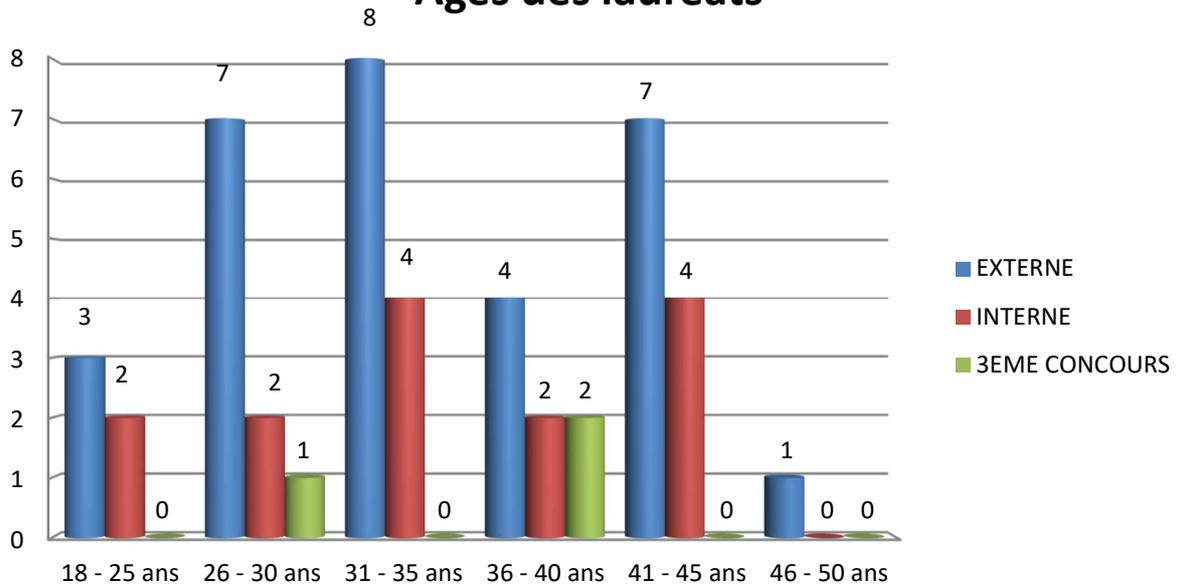


	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
07 Ardèche	2	4%	2		
26 Drôme	11	24%	7	4	
38 Isère	32	68%	19	10	3
69 Rhône	1	2%	1		
Hors région	1	2%	1		
TOTAL	47	100%	30	14	3



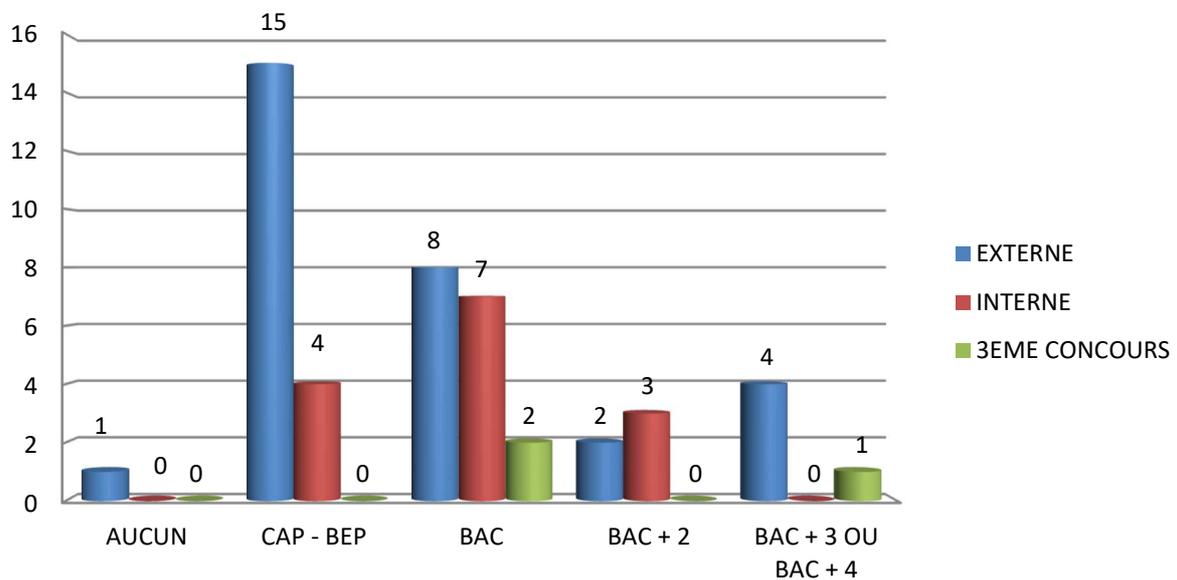
100% des candidats admis sont des femmes, tous concours confondus

Ages des lauréats

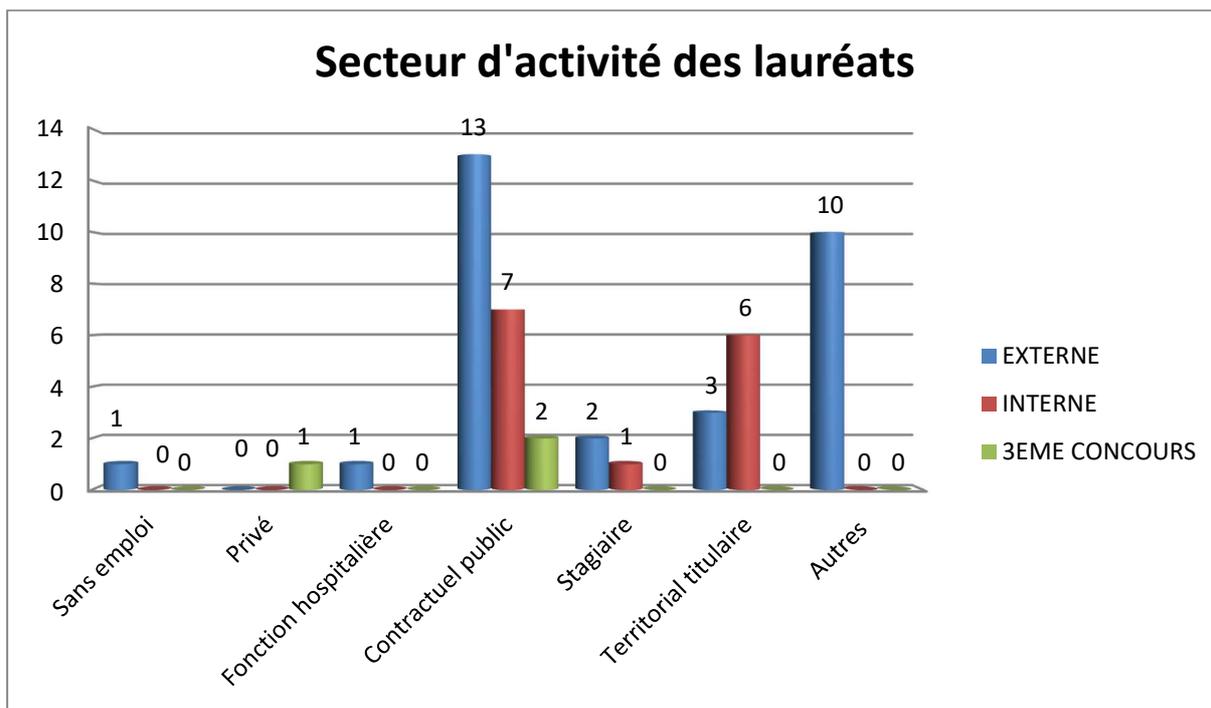


AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans
Externe	33%	40%	27%
Interne	28.5%	43%	28.5%
3ème Concours	33%	67%	

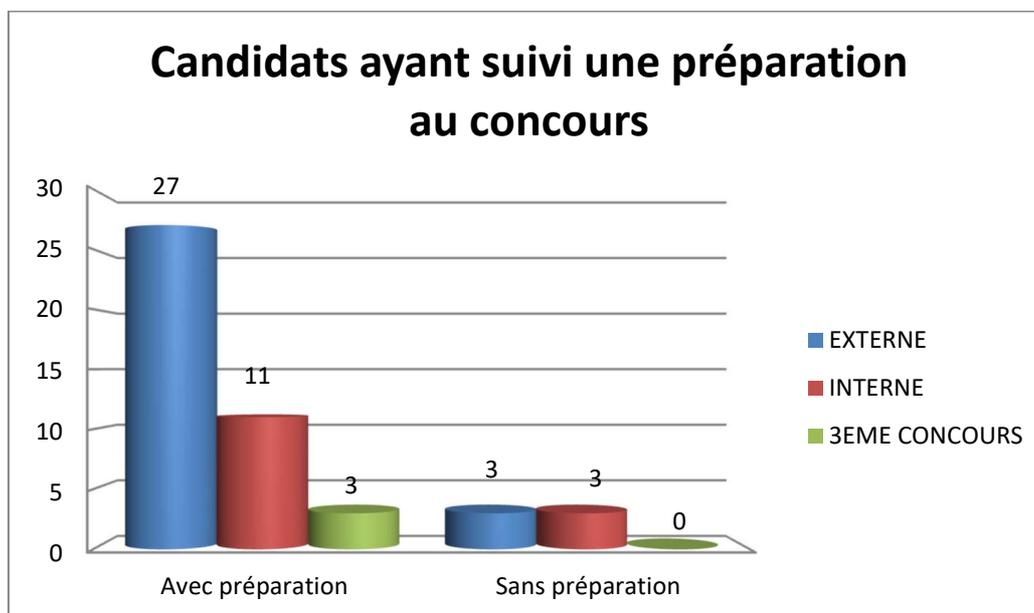
Niveau d'étude des lauréats



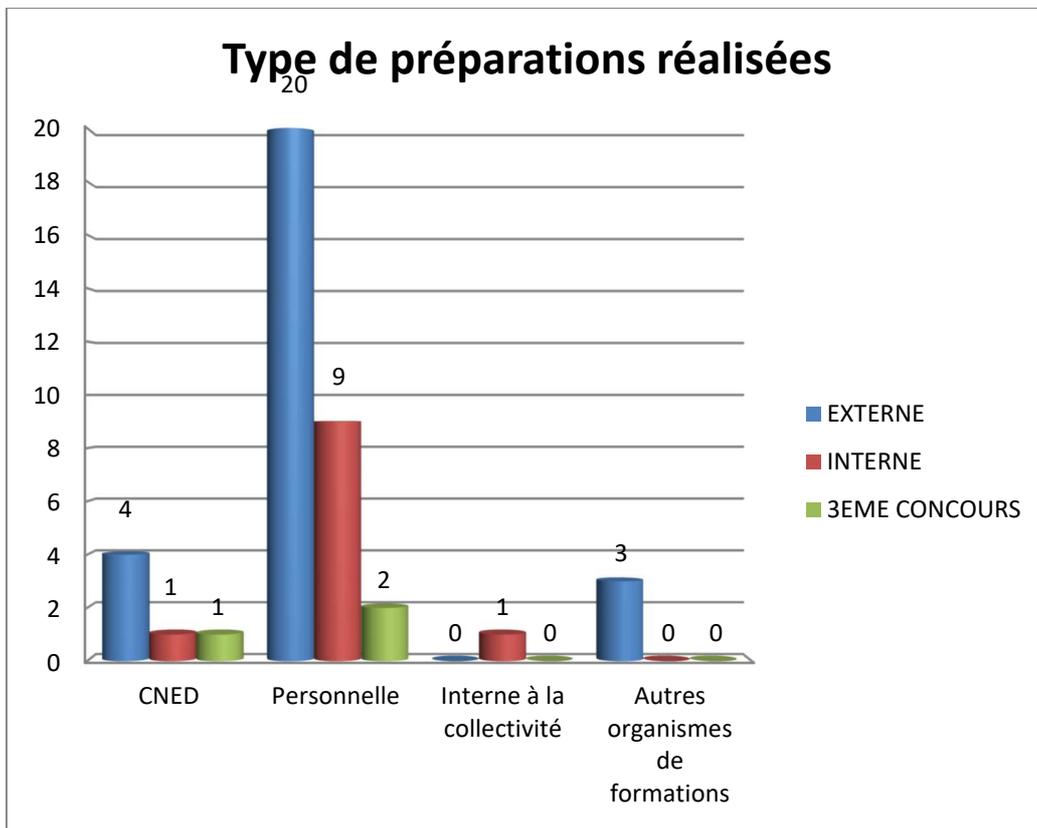
NIVEAU D'ETUDE	Aucun	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4
Externe	3%	50%	27%	7%	13%
Interne		29%	50%	21%	
3ème Concours			67%		33%



SECTEUR D'ACTIVITE	Sans emploi	Privé	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT	Autre
Externe	3.33%		3.33%	43%	7%	10%	33.33%
Interne				50%	7%	43%	
3ème Concours		33%		67%			



PREPARATION	OUI	NON
Externe	90%	10%
Interne	78.5%	21.5%
3ème Concours	100%	



TYPE DE PREPARATION	CNED	Personnelle	Autres organismes de formation
Externe	15%	74%	11%
Interne	9%	82%	9%
3ème Concours			100%

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

11 - FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE		3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	796	70	47	612	63	30	165	14	19	7	3
Hommes	15	0	0	12	0	0	3	0	0	0	0
Femmes	781	70	47	600	63	30	162	14	19	7	3
% Hommes	2%	0%	0%	2%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%
% Femmes	98%	100%	100%	98%	100%	100%	98%	100%	100%	100%	100%
Âges des candidats											
18 - 25 ans	130	9	5	113	9	3	17	2			
26 - 30 ans	124	18	10	100	17	7	23	2	1	1	1
31 - 35 ans	132	13	12	107	13	8	24	4	1		
36 - 40 ans	140	7	8	110	5	4	24	2	6	2	2
41 - 45 ans	107	14	11	78	14	7	28	4	1		
46 - 50 ans	86	6	1	54	3	1	24		8	3	
51 - 55 ans	60	2	0	38	1		20		2	1	
plus de 55 ans	17	1	0	12	1		5				
Origine des candidats par départements											
01 Ain	8			5			2		1	1	
03 Allier	0										
07 Ardèche	29	3	2	23	3	2	5		1		
15 Cantal	1						1				
26 Drôme	165	17	11	129	17	7	33	4	3		
38 Isère	516	45	32	401	39	19	103	10	12	6	3
42 Loire	5			2			3				
43 Haute Loire	1						1				
63 Puy de dôme	2			2							
69 Rhône	31	1	1	19	1	1	12				
73 Savoie	5			4					1		
74 Haute Savoie	6	0		5					1		

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Autres départements	27	3	1	22	3	1	5				
% des candidats de l'Isère	65%	64%	68%	66%	62%	63%	62%	71%	63%	86%	100%
Niveau d'études des candidats											
Non renseigné			19								
AUCUN	91		17	80	5	1	11				
CAP - BEP	366	30	5	274	30	15	85	4	7		
BAC	241	23	17	180	18	8	51	7	10	5	2
BAC + 2	59	3	5	45	2	2	13	3	1	1	
BAC + 3 OU BAC + 4	27	8	5	22	7	4	4		1	1	1
BAC + 5 et plus	12	1	0	11	1		1				
Secteur d'activité											
Etudiant	5			5							
Sans emploi	17	1	1	17	1	1					
Privé	40	5	1	38	4				2	1	1
Profession libérale	0	0	0								
Fonction d'Etat	4			1			3				
Fonction hospitalière	3	1	1	3	1	1					
Contractuel public	314	30	22	212	26	13	92	7	10	4	2
Stagiaire	16		3	11	3	2	5	1			
Territorial titulaire	115	7	9	48	6	3	65	6	2	1	
Autres	282	23	10	277	22	10			5	1	
Préparation											
CNED	28			26	5	4	1	1	1	1	1
CNFPT	20			8			12				
Personnelle	512			387	39	20	113	9	12	4	2
Interne à la collectivité	10			5	1		5	1			
Autres organismes de formations	54			52	9	3			2		
Avec préparation	624	59	41	478	54	27	131	11	15	5	3
Sans préparation	172	11	6	134	9	3	34	3	4	2	0